

PROCÈS-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 2 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Monsieur Christian CHAMPIRE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (29) Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Patrick MANIA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Madame Muriel KRAMARCZYK, Monsieur Jacky COEUGNIET, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Fabien DEVILLE, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Bernard JOSIEN, Madame Nathalie FELIX, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Monsieur Jean-Marc LECOEUICHE, Madame Patricia SCHIRRU, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Madame Sandrine RANSON, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur David LEFEBVRE, Madame Magalie DEBARGE, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Mathieu BOUCHEZ, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA et Madame Daisy DUVEAU.

Excusés : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

- Appel nominal des membres du Conseil Municipal
- Election d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Madame Mélanie TAHON secrétaire de séance.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 31 janvier 2023 : le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu à 27 voix pour et 2 abstentions.
- Modification de l'ordre du jour : Monsieur le Maire indique qu'un projet de délibération sur table a été ajouté à l'ordre du jour, il s'agit d'une modification relative au projet de délibération déjà envoyé aux élus concernant la subvention exceptionnelle en faveur du Secours Populaire pour venir en aide aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique qu'au Conseil Municipal du 31 janvier dernier, les membres de l'opposition étant absents, il convient de rappeler que la composition des groupes politiques ont changé et que la répartition des signes également.

Le groupe Grenay Bleu Marine possède 240 signes, et le groupe Communistes et Républicains possède 3260 signes.

Monsieur le Maire indique que le règlement intérieur sera modifié en conséquence et demande l'avis du Conseil Municipal. La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Antoine IBBA, conseiller municipal du groupe Grenay Bleu Marine, indique que ce groupe va s'abstenir concernant l'approbation du PV du Conseil Municipal du 31 janvier dernier, car ils étaient absents et qu'il n'est donc pas possible de s'exprimer sur ce point.

Ordre du jour du Conseil Municipal du jeudi 2 mars 2023

Délibération n°2023-16 : Rapport d'orientation budgétaire - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2023-17 : Appel à projet du Conseil Départemental : « Modernisation de l'offre de service aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » - Demande de subvention 2023 - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2023-18 : Adhésion au service municipal des pompes funèbres à l'Union du Pôle funéraire Public (UPFP) - Approuvée à 27 voix pour et 2 abstentions

Délibération n°2023-19 : Aide à l'installation d'un commerçant - Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2023-20 : Appel à la solidarité – subvention en faveur du Secours Populaire Français – Appel à la solidarité pour venir en aide aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie - Approuvée à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux dispositions légales en la matière,

Le Conseil Municipal,

A pris connaissance et a débattu des orientations générales du budget 2023, le débat s'est orienté selon :

- les données d'ordre général,
- les orientations,
- les conclusions.

Voir le document ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Avis et remarques de l'assemblée municipale :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de voter sur le fait que le ROB ait été présenté et non sur son contenu.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christian CAPET, Directeur du service comptabilité, afin de procéder à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian CAPET pour sa présentation.

Applaudissements.

Monsieur le Maire indique que l'année 2022 a été meilleure que 2021.

Monsieur le Maire indique que la gestion des finances de la ville est saine, la ville est dynamique et réalise des investissements.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation de la taxe foncière, ni de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire indique que les habitants de la ville n'ont pas de gros revenus, car il n'y a presque plus de paiement de la taxe d'habitation dans la ville.

Monsieur le Maire indique que ce ne sont pas les propriétaires, via la taxe foncière, qui rapportent le plus d'argent à la ville.

Monsieur le Maire précise qu'en 2023, il y a aura une augmentation de 7% par l'État de la taxe foncière, il s'agit d'une décision de l'État et non de la ville.

Monsieur Antoine IBBA, conseiller municipal du groupe Grenay Bleu Marine, indique que la ville devient de plus en plus pauvre car la DSU augmente et qu'il ne faut pas attaquer les propriétaires.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas la ville qui est pauvre, mais ce sont les habitants de la ville qui sont défavorisés.

Monsieur le Maire laisse de nouveau la parole à Monsieur Christian CAPET afin de procéder à la présentation des grandes orientations pour l'élaboration du budget prévisionnel 2023.

Monsieur le Maire précise que le document projeté sera mis en ligne sur le site de la ville et consultable par tous.

Monsieur le Maire indique que la ville aura recours à un emprunt en 2023.

Monsieur le Maire indique que l'État propose des aides pour la rénovation énergétique, la ville doit alors avancer l'argent avant de recevoir les subventions.

Monsieur le Maire indique que la ville est en discussion avec les banques pour cet emprunt.

Monsieur le Maire indique que la dette sera ensuite réduite avec les subventions.

Monsieur le Maire indique qu'il ne faut pas passer à côté de l'octroi de ces subventions et qu'il faut dépenser de l'argent avant d'en gagner.

Monsieur Antoine IBBA, conseiller municipal du groupe Grenay Bleu Marine, demande ce qui est prévu pour les voiries en 2023.

Monsieur le Maire indique que cela sera étudié prochainement lors d'une commission travaux.

Monsieur le Maire indique que le Département va refaire les voiries Rue Beaucamp et Rue Lamendin.

Monsieur Antoine IBBA indique que d'autres voiries sont également à refaire et cite notamment la rue de la Victoire, la cité 40, les abords de l'école Bince, le Boulevard de la Plaine, le Boulevard de Tahiti.

Monsieur le Maire indique que cela sera rediscuté lors de la commission travaux.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian CAPET pour la présentation du ROB.

Applaudissements.

2023-17 Appel à projets du Conseil Départemental : « Modernisation de l'offre de services aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » - Demande de subvention 2023

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais souhaite faciliter les apprentissages et améliorer l'environnement des élèves, afin de tendre vers une école plus inclusive et bienveillante.

Le présent appel à projets vise les écoles maternelles et primaires et les établissements d'accueil de jeunes enfants (AEJE) situés en quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans un rayon de 500 m pourront bénéficier de cet appel à projets.

Les dépenses éligibles concernent l'aménagement des écoles maternelles et primaires du Pas-de-Calais et EAJE situées en quartier prioritaire politique de la ville, en visant à faciliter les apprentissages et à améliorer le cadre de vie des élèves et leur bien-être à l'école.

Le plafond de subvention fixé pour la ville de Grenay est de 18 788 € avec un taux de 80% du montant HT des travaux (soit 23 485 € HT).

Considérant l'intérêt de procéder à des aménagements et des renouvellements de mobiliers pédagogiques dans les écoles de la ville et la micro-crèche, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de cet appel à projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de candidater à l'appel à projets « Modernisation de l'offre de services aux habitants en quartier prioritaire » 2023,

Autorise le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental et de tout autre partenaire, au taux le plus élevé.

Mandate le Maire pour signer tout document à intervenir en application de la présente délibération.

Avis et remarques de l'assemblée municipale :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Ali BOUKACEM, Directeur Général des Services, afin de procéder à l'explication de cette délibération.

Monsieur Ali BOUKACEM indique que cette subvention a déjà été sollicité l'an dernier.

Monsieur Ali BOUKACEM indique qu'il s'agit de faire la chasse aux subventions, cette dotation alimentent les besoins des services.

2023-18 Adhésion du service municipal des pompes funèbres à l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP)

Monsieur le Maire explique que l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) est une association, dont les objectifs principaux sont de :

- faire valoir l'éthique du service funéraire
- mettre en commun l'expérience et les savoir – faire de ses adhérents
- regrouper les moyens et les actions pour une gestion optimisée de services
- organiser la promotion et la représentativité des adhérents

A ce titre une charte de déontologie édicte des engagements concrets qui vont dans le sens de la protection et d'un accompagnement qualitatif des familles.

L'adhésion à l'UPFP permet d'accéder à une veille juridique et réglementaire, de recevoir une documentation trimestrielle, d'être soutenu par une mise en commun des ressources (savoir-faire, informations, expériences). Un service d'accompagnement permet d'offrir aux familles des informations d'ordre juridique, fiscal et administratif. L'association propose également des actions de formations réglementaires et/ou continues des personnels.

La cotisation annuelle pour le service municipal des pompes funèbres est fonction du chiffre d'affaires sauf pour la première année qui est calculée sur le nombre d'habitants de la commune. La cotisation pour l'année 2023 est de 265,00 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le service municipal des pompes funèbres à adhérer à l'UPFP, ainsi que le versement pour l'année 2023 et les années suivantes, de la cotisation correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à 27 voix pour et 2 abstentions.

Avis et remarques de l'assemblée municipale :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Ali BOUKACEM, Directeur Général des Services, afin de procéder à l'explication de cette délibération.

Monsieur Ali BOUKACEM indique que la ville de Caudry et la Communauté d'Agglomération de Boulogne-sur-Mer ont également un service de pompes funèbres municipales.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une association, donc il faut régler une cotisation.

Monsieur le Maire indique que pour les années suivantes, la cotisation dépendra du chiffre d'affaires du service des pompes funèbres.

Monsieur Antoine IBBA, conseiller municipal du groupe Grenay Bleu Marine, demande si la ville souhaite faire comme les établissements Thorel et indique qu'à Grenay, les établissements SAUVAGE réalisent moins de 8 décès par an.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et indique que la ville pense réaliser 5 décès par mois.

Monsieur le Maire indique que la ville souhaite apporter un service de qualité à un meilleur prix.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Mathieu BOUCHEZ est prêt à quitter son poste de conseiller municipal pour intégrer ce nouveau service public.

Monsieur Antoine IBBA indique qu'il s'agit de concurrence envers les établissements Thorel et que cela touche à nos racines.

Monsieur le Maire indique que chacun a le droit de choisir et qu'il s'agit d'offrir un service public de qualité à des prix moins élevés.

Monsieur le Maire rappelle que les mises en terre sur Grenay sont réalisés par les services de la ville et non par les établissements Thorel.

Le soutien financier à un commerce de bouche ou d'artisans, pour son installation et son aménagement, est une aide économique relevant de l'article L.1511-3 du CGCT qui s'inscrit dans la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. »

Il apparaît que la CALL n'a pas, depuis le 1^{er} janvier 2017, délibéré pour définir l'intérêt communautaire de cette compétence. La dernière délibération en matière de développement économique date du 24 juin 2015 et ne fait pas référence à une intervention de la CALL en matière de développement du commerce local.

Ainsi, et dès lors que ce projet est situé en dehors d'une zone d'activités économique et qu'il n'a pas reconnu d'intérêt communautaire par le CA de Lens- Liévin, la commune de Grenay demeure compétente pour sa mise en œuvre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de Monsieur BENTCHAKAL Kamel qui souhaite ouvrir sa boucherie – Boucherie Excellence au 14 rue Arthur Lamendin 62160 GRENAY.

Pour cela, il a sollicité notamment la ville pour une aide financière afin de concrétiser son projet. Une convention est établie afin de définir les modalités et obligations de chacune des parties. Dans la mesure où la commune de Grenay cherche à favoriser l'installation de commerces de bouche ou d'artisans (hors débits de boissons), elle souhaite apporter son soutien à des projets locaux, en respectant les conditions de surface et de durée d'installation selon le principe suivant :

- Surface minimale de 40m² pouvant aller jusqu'à 200 m² si le commerce prévoit une zone de préparation
- Installation minimum de 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Avis et remarques de l'assemblée municipale :

Monsieur le Maire indique que l'inauguration de cette nouvelle boucherie a eu lieu mercredi 1^{er} mars.

Monsieur le Maire indique que ce commerçant a demandé à être aidé financièrement pour son installation et son commerce entrant dans les critères, cette demande est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Monsieur Antoine IBBA, conseiller municipal du groupe Grenay Bleu Marine, indique que la boucherie Do avait déjà bénéficié de cette subvention.

Monsieur le Maire indique que cette subvention est votée pour tous les commerces de la même façon et qu'il ne s'agit pas d'une aide à l'aménagement mais à l'ouverture.

2023-20 Appel à la solidarité Subvention exception en faveur du Secours Populaire Français– Appel à la solidarité pour venir en aide aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie

Suite à l'appel à la solidarité lancé par le Secours Populaire Français pour permettre de venir en aide aux victimes du séisme intervenu dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 février 2023.

Une demande de don a été lancée.

Ce don peut permettre d'apporter des soins et de mettre à l'abri des personnes dans les prochains jours.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle en faveur du Secours Populaire Français pour un montant de 1000€ pour la Syrie et 1000€ pour la Turquie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Avis et remarques de l'assemblée municipale :

Néant.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L.2122-21 du même code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que la Caisse d'Épargne va fermer à la fin du mois de juin car ce n'est pas assez rentable.

Monsieur le Maire ajoute que des travaux de rénovation vont avoir lieu sur le distributeur automatique rue Lamendin entre mi-mars et mi-mai.

Monsieur le Maire indique que l'expression politique doit être déposée au plus tard le lundi 6 mars 2023 à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.

Le Président,
Christian CHAMPIRE



The image shows a circular official seal of the Mayor of Grenay, Pas de Calais, on the left. To its right is a large, stylized blue ink signature of Christian Champire.

La Secrétaire de séance,
Mélanie TAHON



The image shows a blue ink signature of Mélanie Tahon, the secretary of the meeting.